

OCTOBRE 2019

N° 12



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Antilles & Guyane

Sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu. (Hébreux 11,6)

Paroles de Monseigneur Lefebvre

« Ceux qui recevront l'huile des infirmes à l'occasion du sacrement d'Extrême-Onction, que toutes ces personnes reçoivent vraiment la grâce sanctifiante dans leur âme et rendent grâce à Dieu d'avoir ainsi par sa Croix, communiqué sa propre vie à leur âme.

Quant à vous prêtres et vous qui avez la charge des saintes huiles, l'Eglise recommande dans le Pontifical de les garder avec vigilance, avec respect, avec vénération.»

3 avril 1980



Imaginez une ville ravagée par un cyclone. Triste cité ! Peut-être était-elle splendide hier mais la voilà devenue un tas de ruine et il faut rebâtir.

Il en est de notre âme comme de cette ville. Les péchés de notre vie la ravagent. On a beau reconstruire en allant nous confesser, notre âme reste marquée et il y a beaucoup d'efforts à faire pour la préserver et l'éloigner du péché.

Peut-elle ici-bas retrouver la splendeur d'antan ? Cette beauté qui faisait dire à la sainte carmélite sœur Elisabeth de la Trinite au

sujet d'un nouveau baptisé « son âme m'apparaît tel un cristal qui rayonne le Bon Dieu. »

OUI elle le peut, grâce au sacrement de l'Extrême-Onction ; sacrement que l'on doit recevoir non pas juste à l'heure de la mort mais dès que l'on se sait touché par une maladie dangereuse pour notre vie.

Institué par Notre Seigneur Jésus-Christ durant sa vie terrestre, l'Apôtre saint Jacques le Mineur ce sacrement recommande au premiers chrétiens dans son épître :

« Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et que ceux-ci prient sur lui en l'oignant d'Huile au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. »

chapitre 5, versets 14-15

La confession permet de rebâtir et restaurer les murailles de la cité de notre âme. L'Extrême-Onction s'occupe des finitions : elle peaufine, remplace les joints.

Ainsi notre âme redevient magnifique et se trouve armée de la grâce de ce sacrement pour affronter chrétiennement la maladie. Qui sait si l'on ne recouvrera pas la santé ? Si c'est plus utile à notre Salut, le Bon Dieu nous la rendra.

Il est nécessaire cependant d'avoir beaucoup de courage pour la demander, car si la démarche est simple - il suffit d'appeler au prieuré - il faut une bonne dose d'humilité : l'humilité de l'homme qui accepte de se rapprocher de l'au-delà.

Travaillons donc la belle vertu d'humilité, bien chers fidèles, pour qu'au jour où la grave maladie nous touche, nous ayons la simplicité de faire venir le père.

Père Mavel



L'EXTRÊME-ONCTION

I - Qui peut recevoir l'Extrême-Onction ?

⇒ Les malades en danger de mort.

Le but de l'Extrême-Onction est de renforcer l'âme (et parfois le corps) face à la mort. Voilà pourquoi le concile de Trente enseigne qu'il faut l'administrer « *aux malades dont on craint la mort.* » Ce sacrement est donc prévu pour ceux dont l'état de santé est susceptible de conduire au trépas.

II - Est-on obligé de recevoir l'Extrême-Onction ?

⇒ Oui.

Écoutons l'enseignement de l'Église : « *Bien que ce sacrement ne soit pas nécessaire au salut de nécessité de moyen, il n'est permis à personne de le négliger.* » (CIC n°944) En d'autres termes, ce sacrement n'est pas, comme le Baptême, nécessaire absolument pour accéder au bonheur du Ciel, mais cha-



cun reste tenu absolument de s'en préoccuper.

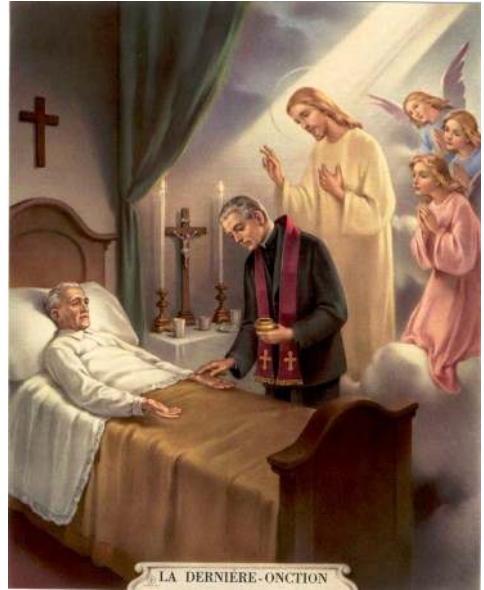
En pratique, si l'on est atteint d'une maladie grave, il y a obligation, sous peine de péché au moins véniel, de recevoir l'Extrême-Onction.

III - Obligations particulières pour certaines personnes

Toute personne qui, sous un prétexte ou sous un autre, empêcherait le malade de recevoir l'Extrême-Onction, ou bien attendrait volontairement qu'il soit inconscient, serait coupable d'un péché mortel, et peut-être responsables de la damnation éternelle du moribond.

Ceux qui sont **spécialement chargés** de veiller aux intérêts spirituels du malade (supérieurs, parents, conjoints, ...) ont l'obligation grave de l'avertir en temps voulu et de lui procurer le bienfait de l'Extrême-Onction.

Les médecins ont le devoir d'avertir leur patient du danger mortel de leur maladie, afin qu'ils puissent demander le sacrement des malades.



IV - Quelques préjugés...

⇒ « *Si l'on parle au malade de l'Extrême-Onction, il va s'affoler en apprenant qu'il est sur le point de mourir !* »

Réponse : Même si le malade est très affecté par l'annonce de la mort, il vaut bien mieux cet inconvénient que celui d'être privé des derniers sacrements : faute d'Extrême-Onction, il pourrait être soumis aux peines de l'enfer éternel, ou au moins à de longues années de purgatoire supplémentaires. Voilà un danger bien plus grand ! On est souvent beaucoup moins réticent à appeler le médecin ou même le notaire, lorsque la mort se profile...

D'ailleurs, pour atténuer cette tristesse du malade tant redoutée, il suffit de lui faire comprendre le vrai sens de ce sacrement : il ne s'agit pas du sacrement des mourants. On le donne, au contraire dans l'espoir d'obtenir une guérison. En retardant sa réception, on peut donc être cause de la mort du malade, aussi bien que si l'on avait négligé d'appeler le médecin à temps !

Ajoutons que ce n'est pas l'Extrême-Onction qui fait mourir. Elle assure au contraire des grâces qui apportent un soulagement à l'âme et bien souvent au corps également. N'oublions pas l'essentiel : le bien spirituel de l'âme !

⇒ *« Il faut respecter la liberté du malade et attendre qu'il demande lui-même les sacrements. »*

Réponse : Sans aucun doute, si le malade refuse en pleine conscience, on ne doit pas aller contre sa volonté. Mais souvent les malades s'en remettent à leur entourage pour tout ce qui concerne le corps et l'âme. Ils n'ont plus la force de penser et de vouloir : on doit prendre une décision à leur place. Quels remords s'il venait à décéder avant que l'on ait pu obtenir son consentement explicite !

Comme on l'a dit, c'est à la famille, aux amis, au médecin qu'il revient de parler des sacrements. Peut-être que le malade n'ose pas en parler pour ne pas effrayer ses proches ou ne pas leur faire de peine ; il faut mettre le sujet sur la table ! Mettez-le à l'aise en lui montrant que vous seriez heureux de le voir recevoir le sacrement des malades.

En bref :

⇒ L'Extrême-Onction concerne tous ceux qui sont atteints d'une maladie risquant de conduire à la mort.

⇒ Il faut demander l'Extrême-Onction, pour soi ou pour un proche, dès que l'on apprend l'existence de la maladie, sans attendre la dernière extrémité.

⇒ Ne pas hésiter à être insistant ni à passer par-dessus les appréhensions du malade ou de son entourage.

Père Hachard

QUELQUES ANECDOTES SUR ST FRANÇOIS D'ASSISE - 4 OCTOBRE -

Il est impossible de raconter en quelques lignes la vie de saint François d'Assise. Aussi, laissez-moi vous résumer deux des petites histoires qui ont parsemé sa vie. On les appelle les Fiorreti, les petites fleurs.

Saint François d'Assise, lorsque ses compagnons furent assez nombreux, voulut obtenir l'accord de Rome pour la règle monastique qu'il voulait donner à ses frères. Ils partirent tous pour la Ville Sainte où ils furent introduits devant le Souverain Pontife Innocent III. Celui-ci temporisa sa réponse car des cardinaux trouvaient la règle trop dure. Finalement, après un songe dans lequel le pape vit un pauvre religieux soutenir la basilique du Latran et comprenant qu'il s'agissait de saint François, il approuva la règle proposée. Ainsi naquit officiellement l'ordre franciscain.



Si saint François et ses frères vivaient dans l'austérité, notre grand saint n'aimait pas la rigueur qui, comme il disait, « ne revêt pas les entrailles de la douceur ». C'est pourquoi, un jour qu'un frère ayant pratiqué le jeûne d'une façon excessive en avait perdu le sommeil, il invita le frère à venir manger un morceau de pain. Afin que le jeune religieux ne fût pas gêné, saint François en mangea un lui aussi. Il profita de cette histoire pour faire comprendre à ses moines qu'ils doivent être des modèles pour les autres par leur charité et non par leurs jeûnes.

Il y aurait tant d'autres histoires à raconter dans la vie de notre grand saint. Si vous les trouvez, n'hésitez pas à les lire car elles sont riches d'enseignement. Elles sont remplies d'amour de Dieu et du prochain, de charité mise en action.

Père Brunet de Courssou

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Juillet : Adieux du Père Frament au prieuré et passage du Père Léon, en remplacement à la Guadeloupe.



A Dieu !

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Juillet : Première étape des travaux d'aménagement à la chapelle
N.D. de Guadeloupe



Avant...

... Après !



17 août : Sortie à la Souffrière
avec les enfants de chœur



15 août : Procession de
l'Assomption à Pointe-à-
Pitre et à Fort-de-France

CHRONIQUE DU PRIEURÉ

30 août : Fête de N.D. de la Délivrante au sanctuaire du Morne-Rouge



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

2 septembre : Arrivée d'un revenant,
le père Mavel, nouveau prier

Kontan we zot !



Avec Mme Grégoire

Retrouvailles avec les
enfants du Carénage



CHRONIQUE DU PRIEURÉ

12 septembre : Rentrée de l'école Saint Dominique Savio



Bénédiction des classes...



... et des cartables

CARNET PAROISSIAL

Se sont unis devant Dieu

M Danny MAULINE et Mlle Françoise PIERRE-PAUL, le 20 juillet à la chapelle N.D. de Guadeloupe

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

M Ange-Serge LAUHON, le 8 août 2019 à la la chapelle N.D. de la Délivrande

Mme Edith NESTY, le 14 août à la la chapelle N.D. de Guadeloupe

Mme Anne-Marie VANDEPUTTE, le 29 août 2019 à la la chapelle N.D. de la Délivrande

Pour joindre les pères : Père MAVEL : +33 6 15 54 84 06
97p.martinique@fssp.fr Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88
www.fssp-antillesguyane.com Père HACHARD : +596 696 01 62 52

HORAIRES HABITUELS DES OFFICES AUX ANTILLES - GUYANE :



MARTINIQUE ☎ 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

DIMANCHE : 7h00 (messe basse) **SEMAINE :** 6h30
9h00 (messe chantée)

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : les jeudis à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS : en semaine de 7h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

DOCTRINE CHRÉTIENNE : les mardis de 18h30 à 19h15 au prieuré

CATÉCHISMES : les mercredi de 14h30 à 16h30 au prieuré sauf les 23 et 30



GUADELOUPE ☎ 06 90 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

DIMANCHE : 8h30 (messe chantée) **VENDREDI :** 18h00 **SAMEDI :** 6h30

EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT : samedi à 7h15 (chapelet)

CONFESSIONS ET PERMANENCE : samedi de 8h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

CATÉCHISMES : les samedis de 10h30 à 11h15 et 11h15-12h00 sauf les 19 et 26



GUYANE ☎ 06 15 54 84 06

PROCHAIN PASSAGE : du samedi 26 octobre au dimanche 3 novembre

POUR AIDER VOTRE PRIEURÉ À VIVRE :

CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX" (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

VIREMENT sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

IBAN : FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

BIC : PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école. **Merci et que Dieu vous bénisse !**